L'Espagne cherche à ass

Si l'Espagne estime légitime de lutter contre la fraude et d'effectuer sa migration vers EMV, les établissements bancaires du pays contestent par contre le calendrier fixé par Visa et MasterCard. Le « liability shift » du 1er janvier 2005 ne devrait pas être totalement respecté par la péninsule ibérique.

Les paiements par carte ont connu un bel essor ces dernières années en Espagne. Les établissements financiers du pays ont de fait milité de longue date pour un accroissement du nombre de transactions par cartes de débit et de crédit pour combler le retard de la péninsule Ibérique vis-à-vis de ses homologues européens. En 2000, ce type de paiement représentait en effet encore à peine plus de 1 % de l'ensemble des règlements (1,04 %), hors transactions en espèces, ces dernières demeurant largement ancrées dans les habitudes des consommateurs. Mais déjà au niveau des transactions par carte, la carte de débit occupait une place prépondérante, comptant pour près de 50 % des opérations. Les cartes revolving et les cartes de crédit - facturant des intérêts - représentaient pour leur part 21 % du marché. Avec une particularité pour les cartes de crédit espagnoles, les consommateurs privilégient le débit différé, ce qui fournit au détenteur de la carte une période de latence de 15 à 30 jours pour effectuer ses paiements. Ce type de carte est donc plus populaire que les véritables cartes de crédit.

Mais dès la fin de l'année 2001, les cartes de crédit ont généré un chiffre d'affaires de 20,9 milliards d'euros, en hausse de 60 % par rapport à la même période de 1998. Les cartes de débit ont connu un développement comparable avec un chiffre d'affaires approchant les 21,5 milliards d'euros, soit une progression de 55 % par rapport à 1998. Sur cette période 1998-2001, il est également intéressant de souligner que l'engouement des Espagnols s'est porté sur l'ensemble des gammes de cartes : cartes prépayées, de débit, de crédit ou encore les cartes professionnelles. Leur nombre a globalement progressé de 20 %. En 2002, le total des paiements effectués en Espagne par carte a ainsi atteint les 55,9 millions d'euros, en hausse de 35 % par rapport à 1999. Fin 2003, le nombre de cartes avoisinait déjà les 60 millions, la quasi-totalité du parc étant constitué de cartes à piste magnétique, dont près de 24 millions pouvant opérer « on-line » ou « off-line », et 33 millions effectuant des opérations uniquement « on-line ». Sans oublier, deux millions de porte-monnaie électroniques. Mais les paiements par carte ne représentaient encore (y compris les règlements en espèces) qu'environ 13 % des transactions.

Le potentiel de développement de la carte de paiement en Espagne reste de fait conséquent, même si un véritable programme à l'échelle nationale pour les cartes de débit fait toujours défaut, dans un pays où les émetteurs de cartes appartiennent à un ou plus des trois grands réseaux de paiement espagnols (Servired, Euro6000 et Sistema 4B), et les grandes banques se sont pour leur part lancées dans le paiement en ligne, avec Mobipay España. Les transactions par carte concernent rarement dans la Péninsule Ibérique des achats de faible valeur. Il faut dire que 88 % de ces opérations en volume et 96 % en valeur se font « on-line », avec à la clé pour les commerçants de lourdes commissions, pouvant atteindre 3 % sur chaque achat, contre seulement 0,5 % pour des transactions traditionnelles. Une facturation qui milite incontestablement contre une réelle diffusion du paiement par carte au niveau de la population et de la distribution. En revanche, les Espagnols disposent globalement non seulement d'un compte de dépôt mais également d'un compte de crédit, ce qui souligne leur forte propension à utiliser les produits bancaires. Une attitude qui explique par ailleurs le bon ancrage des réseaux financiers et des grands établissements bancaires à travers l'ensemble du pays. Ces derniers encouragent en particulier largement l'émergence des nouvelles technologies.

L'Espagne dispose d'une forte densité en termes de moyens et réseaux

Souplir le « liability shift »

de paiement. Avec pas moins de 1 123 distributeurs automatiques de billets (DAB) et 20 104 terminaux de paiement électronique (TPE) par million d'habitants, la péninsule Ibérique figure dans le peloton de tête des pays européens, la moyenne par million d'habitants étant respectivement de 655 pour les DAB et de 11 267 pour les TPE. Au final, l'Espagne dispose donc, en valeur absolue, d'un nombre conséquent d'automates et de terminaux, ce qui rend les banques assez frileuses face à la migration EMV, car en ligne de mire elles voient qu'elles auront à supporter la totalité du coût du passage vers cette nouvelle norme.

NÉGOCIATIONS POUR UN REPORT D'EMV À 2008

Résultat, « *les banques espagnoles souhaitent reporter le passage à la norme EMV à 2008, plus d'un million de terminaux de paiement devant passer à ce nouveau standard* », explique Alfonso de la Viuda, directeur général de Sistema 4B. Sans oublier que les trois réseaux de paiement de la péninsule Ibérique ServiRed, Euro 6000 et Sistema 4B doivent encore coordonner cette migration EMV. La date butoir pour le passage à la nouvelle norme étant fixée à 2005 pour l'Europe, les banques espagnoles seraient donc en théorie dans l'obligation d'assumer en particulier la fraude sur les cartes à puce étrangères à partir de cette date.

Les trois réseaux de paiement espagnols, qui regroupent l'ensemble des banques et caisses d'épargne en Espagne, sont donc entrés en négociation depuis le mois d'octobre 2003 avec les grands organismes de paiement internationaux Visa et MasterCard pour obtenir des concessions sur le « liability shift ». Ils souhaitent obtenir une répartition des responsabilités relatives à la fraude que subiraient les cartes de paiement et de crédit n'ayant pas pu adopter le standard EMV à partir du 1er janvier 2005. Il a été jusqu'ici convenu qu'à partir de cette date, la responsabilité en cas d'opérations délictueuses passerait sous la responsabilité de l'entité financière qui n'a pas adopté la nouvelle technologie des puces EMV en lieu et place de la piste magnétique. L'émetteur de la carte n'aurait plus à couvrir les fraudes, comme c'est la règle encore actuellement.

Le cas échéant, les établissements financiers espagnols n'ayant pas achevé leur migration EMV à 2005 seraient donc dans l'obligation d'assumer un niveau de fraude sur les cartes internationales supérieur à ce qu'il est actuellement. Il est en effet désormais largement admis que l'Espagne n'aura pas achevé sa transition vers cette nouvelle norme avant 2008, les observateurs les plus critiques ayant même évoqué une échéance bien plus lointaine : 2018. Mais sur place, les professionnels du secteur écartent vigoureusement une telle éventualité.

Pour les trois réseaux espagnols, l'objectif est donc d'obtenir auprès de Visa et MasterCard une responsabilité à « géométrie variable », qui tiendrait compte du rythme d'adaptation de l'Espagne au nouveau standard EMV. Mais dans tous les cas, l'Espagne souhaite assumer ses responsabilités dans ce projet. José Manuel Gabeiras, le président de Servired, a récemment expliqué dans la presse espagnole que « *les réseaux de paiement ont la ferme volonté d'adapter à la nouvelle norme EMV, d'ici le 1er janvier 2005, leurs distributeurs et leurs terminaux de paiement en points de vente (TPV). Ils représentent en effet 90 % des transactions avec des cartes internationales et ils sont par conséquent susceptibles d'enregistrer la plus grande partie de la fraude. Leur passage à EMV grimperait à 97 % du parc à l'horizon du 1er janvier 2007 et à 99 % en 2009* ». Le souhait des trois réseaux espagnols serait par contre que sur le solde, c'est-à-dire 10 % en 2005, 3 % en 2007 et 1 % en 2009, les opéra-

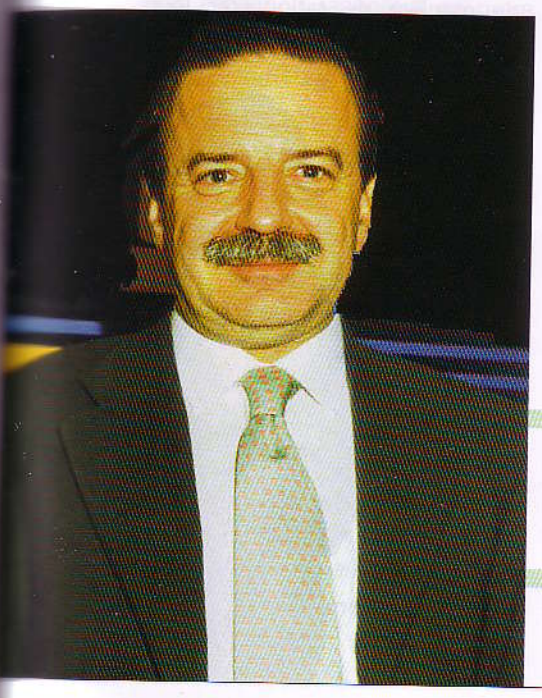

Alfonso de la VIUDA, directeur général de Sistema 4B

tions frauduleuses soient couvertes par les émetteurs de cartes. Dans ces conditions, les trois réseaux s'attendent à ce que la fraude ne progresse pas, sinon qu'elle se réduise considérablement.

En Espagne, la décision des groupements internationaux de cartes Visa et MasterCard de transférer la responsabilité de la fraude à partir de 2005, bien que légitime, est de fait perçue comme étant injuste. Elle bénéficie en effet en priorité aux pays où il existe d'importants volumes de fraude, alors que l'ensemble des pays sans distinction devra supporter dans le même temps les importants investissements relatifs à cette migration. C'est le cas de l'Espagne et d'autres pays comme l'Italie et le Portugal qui font pourtant l'objet d'un faible niveau de fraude. Les responsables des établissements financiers espagnols espèrent d'ailleurs rallier à leur cause ces deux nations.

« *Nous estimons que la simultanéité du passage à la norme EMV pour l'ensemble des pays européens est un abus de position dominante de la part de Visa et MasterCard* » souligne Alfonso de la Viuda. Et d'ajouter, « *si un pays veut éliminer la fraude, il doit d'abord faire évoluer sa propre technologie, mais il ne doit pas faire porter le risque sur d'autres pays, ce qui revient au final à reporter sur ces derniers le coût de la fraude et à lui faire payer sa prime d'assurance* ».

Dans la péninsule Ibérique, le niveau de fraude domestique est en effet de l'ordre de 0,03 % du total des opérations, soient 45 millions d'euros, quand la fraude réalisée à partir de cartes étrangères grimpe à 60 millions d'euros. Des chiffres à comparer avec des investissements estimés à 850 millions d'euros pour passer à la carte à puce, 97% du parc espagnol étant actuellement à piste magnétique. Les réseaux de paiement espagnols estiment dans ces conditions que Visa et MasterCard doivent accéder à leur demande de répartition du risque.

UN MANQUE D'ENGOUEMENT

La principale cause des réticences de l'Espagne au passage à la norme EMV est donc le coût de cette transition, d'autant que les banques mettent gratuitement à la disposition des petits commerçants les terminaux de paiement et qu'elles en assurent la maintenance.

Ce coût est d'autant moins bien accepté par les établissements financiers du pays qu'ils ont de longue date investi pour limiter la fraude. Mais ils ont opté pour des transactions sécurisées via une technologie « on-line », à l'image de ce qui se fait aux États-Unis où la migration EMV est loin d'être pour le moment un sujet d'actualité. En Europe, l'Espagne est d'ailleurs l'un des pays disposant d'un des plus larges réseaux de terminaux de paiement électronique, l'essentiel des transactions étant vérifié électroniquement et validé au final par la signature. La fraude sur les opérations domestiques est donc très faible. Dans ces conditions, « *il est difficile de faire accepter aux établissements financiers espagnols un coût de conversion de leur réseau à la norme EMV de plus de 800 millions d'euros !* », souligne Alfonso de la Viuda.

Mais pour nombre de spécialistes, l'Espagne ne pourra pas longtemps résister au passage à la norme EMV, la fraude avec les cartes transfrontalières allant en augmentant. Les pays limitrophes ayant pour leur part opté pour EMV, le risque d'un report de la migration EMV à 2008 pourrait impliquer, comme dans le cas des États-Unis, un accroissement des tentatives de fraude sur les points faibles de leur système de paiement.

Avec plus d'un demi-million de cartes effectuant des transactions sur les terminaux du pays, la question en suspens est de savoir si les autorisations « on-line » apporteront suffisamment de protection contre les paiements frauduleux, notamment dans les points de vente du petit commerce.

« *Le secteur bancaire espagnol a également tardé à pleinement s'investir dans la migration EMV car il attend au préalable d'être fixé sur le nouveau projet du gouvernement en termes de carte d'identité nationale. Elle devrait en effet être à puce et employer la technologie EMV. Résultat, les banques souhaitent mutualiser leurs investissements. D'où la position quelque peu conservatrice des banques espagnoles* », affirme Diego Antona, président-directeur général de la société Kalysis, spécialisée dans les solutions multi-applicatives.

Les banques voudraient en effet faire d'une pierre deux coups et se lancer dans un projet EMV englobant le maximum d'applications, une manière de rationaliser leurs coûts. « *Elles comparent de fait souvent le passage à la norme EMV, avec la folie qui avait touché en son temps toute l'Europe avec l'UMTS - la téléphonie mobile de troisième génération - les investissements concédés en la matière étant*

difficiles à rentabiliser et engendrant des dettes colossales », rappelle Diego Antona.

Sans causer de retard sur le processus de migration EMV - du moins pour le moment - les établissements financiers surveillent également avec une attention toute particulière les velléités du gouvernement de revoir les niveaux de commissions payées lors de chaque transaction par carte. Les commerçants les jugent en effet excessifs et manquant totalement de transparence. Ces derniers évaluent en effet le montant de ces commissions à environ 600 millions d'euros par an, ce qui a poussé le gouvernement, l'été dernier (2003), à mettre la pression sur les associations du secteur bancaire afin de réviser à la baisse ces prestations.

Des réseaux comme Servired ont d'ores et déjà rétorqué que leur taux de commission avait chuté de 40 % depuis la fin des années 1990, avertissant que de nouvelles baisses pourraient remettre en cause les investissements dans la technologie « Chip and PIN » et que plus généralement cela pourrait les obliger à retarder la migration vers des solutions basées sur la puce et notamment EMV. Les établissements financiers espagnols rappellent en outre que si la carte est en plein essor dans les paiements en Espagne, elle fait encore l'objet d'un des taux d'utilisation les plus bas de l'Union Européenne, avec moins de 14 % des transactions réalisées par ce biais.

DES TESTS EN COURS

« *Nous avons réellement commencé notre migration EMV en début d'année 2003 et nous sommes actuellement en phase de test sur le terrain, avant un déploiement plus large. Le nombre de terminaux certifiés EMV déployés est donc logiquement réduit pour le moment. Il faut compter environ 6000 terminaux de paiement électronique et 8000 à 9000 distributeurs automatiques de billets, pour un parc total de 800 000 terminaux et 52 000 DAB. Parallèlement, seulement 1000 cartes EMV ont été émises pour effectuer les pilotes, ce qui reste marginal* », souligne Alfonso de la Viuda.

Contrairement à la France déjà familière avec la puce, la migration EMV en Espagne imposera de passer de la piste magnétique à la puce. En la matière, les établissements bancaires du pays ne sont pas restés inactifs ces dernières années. Ainsi dès 2002, la péninsule Ibérique comptait plus de 5 000 distributeurs automatiques de billets en mesure de lire des cartes à puce.

Cette migration reste toutefois inégale d'un établissement bancaire à l'autre. Il n'existe de fait aucune stratégie au niveau national pour orchestrer le déploiement de distributeurs de billets avec la technologie EMV. Cette migration se déroule tout simplement au gré des remplacements par les établissements financiers de leurs anciens distributeurs par du nouveau matériel.

Sur le terrain, ce faible engouement pour la migration EMV rend en outre sa mise en œuvre un peu plus difficile. Pour les certifications, il faut notamment s'accommoder du très faible nombre de cartes EMV disponibles. Il n'est par conséquent pas toujours évident de réaliser les tests à la fois sur les nouvelles cartes et sur les nouveaux terminaux de paiement.

Une difficulté largement répandue dans l'ensemble des pays européens, même les plus avancés dans leur migration EMV. Il faut en effet être en mesure d'avoir sur un seul et même lieu une carte, notamment étrangère, et un terminal EMV, les deux produits étant rarement développés de concert.

Des expériences pilotes ont toutefois déjà été lancées en Espagne. La banque Bancaja a ainsi annoncé à la fin de l'été 2003 la distribution de 5 500 cartes à puce à ses employés, avant de se lancer dans le remplacement de son parc de 1,2 million de cartes. Pour sa part, l'établissement bancaire BBVA a tout d'abord déployé cette nouvelle technologie sur ses cartes haut de gamme, comme la carte Visa « Nova Oro ». Cette politique vise à préparer la migration de ses 53 millions de cartes en Espagne disposant actuellement d'une piste magnétique.

Pour les distributeurs de billets et les terminaux de paiement dans le commerce, la révolution de la puce se fera au départ dans les zones qui reçoivent un grand nombre de touristes étrangers, cette clientèle disposant déjà dans bien des cas des nouvelles cartes à puce.

Les caisses d'épargnes Sabadell ont ainsi acheté 120 distributeurs de billets de nouvelle génération, qui remplaceront une partie de son réseau de 321 automates, dont les logiciels informatiques devraient par ailleurs être mis à jour pour lire les puces. Premier fournisseur de terminaux de vente en Espagne, Ingenico, prévoit ainsi une implantation graduelle à travers le pays des nouveaux appareils, au regard de l'importance du parc espagnol à migrer. Sans compter que le monde du commerce et de la grande distribution n'a pas montré pour le moment un grand intérêt pour la migration EMV, son coût continuant de freiner bien des volontés dans un pays ayant misé sur une sécurité « on-line ».

François Le Roux